

[Conseils pratiques \(https://www.entre-bievretrhone.fr/services-et-demarches/eaux-deber/conseils-pratiques\)](https://www.entre-bievretrhone.fr/services-et-demarches/eaux-deber/conseils-pratiques)

Comment bien entretenir ma fosse septique ? Comment protéger mon compteur d'eau ? Quels conseils si je suis branché au réseau d'assainissement collectif ?

Image

- Mon compteur et ma conso
- Mon assainissement
- Mes eaux pluviales

Mon compteur et ma conso

Protéger votre compteur d'eau

Votre compteur d'eau est sous votre responsabilité, pour éviter les fuites et les coupures d'eau, pensez à l'isoler :

- ▶ à l'extérieur : utilisez des plaques de polyuréthane ou de polystyrène extrudé
- ▶ à l'intérieur : veillez à ce que la température y soit toujours positive (hors gel)

Surveiller votre consommation d'eau

Relevez régulièrement l'index de votre compteur vous permet de déceler d'éventuelles fuites.

Si vous notez une anomalie, éteignez les appareils consommant de l'eau et relevez l'index de votre compteur. Si votre compteur tourne alors que tous les points d'eau et appareils sont inutilisés, il y a une fuite.

Pour tenter de la localiser, vérifiez l'ensemble de vos canalisations apparentes et de vos points d'eau : chasses d'eau, robinets d'éviers et lavabos, chauffe-eau...

Certaines fuites sont "invisibles" car situées sur une canalisation non apparente ou enterrée. Faites appel à un professionnel

Mon assainissement

STOP aux lingettes dans les toilettes !

Le saviez-vous ? Chaque année, des centaines de lingettes sont jetées aux toilettes et causent d'importants dysfonctionnements dans le réseau d'assainissement. Les lingettes doivent être déposées à la poubelle.

- ▶ « Pourquoi on ne peut pas jeter les lingettes dans les toilettes, certaines sont biodégradables ?! »

Biodégradables ou non, les lingettes jetées aux toilettes n'ont pas suffisamment de temps pour se décomposer correctement. Elles bouchent les canalisations, les pompes et perturbent le fonctionnement global du réseau d'assainissement.

Eaux d'Entre Bièvre et Rhône
eaux@entre-bievretrhone [dot] fr

Eaux d'Entre Bièvre et Rhône (siège)
7 rue des Vêpres
38550 Le Péage-de-Roussillon
[04 74 86 39 70 \(tel:+33474863970\)](tel:+33474863970)
du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Pôle de proximité
28 rue Français
38270 Beaurepaire
du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h

À TÉLÉCHARGER

📄 [Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Eaux et Assainissement 2021 \(.pdf - 3.42 Mo\) \(https://www.entre-bievretrhone.fr/sites/default/files/d_2022_252_rpgs_entre-bievre-et-rhone.pdf\)](https://www.entre-bievretrhone.fr/sites/default/files/d_2022_252_rpgs_entre-bievre-et-rhone.pdf)

▶ « **Perturber le fonctionnement global du réseau ? C'est assez abstrait pour moi !** »
Concrètement, cela peut avoir des conséquences chez vous ou juste à côté de chez vous. En cas de dysfonctionnement du réseau d'assainissement, les eaux usées peuvent remonter dans les maisons. Les ruisseaux, rivières et nappes phréatiques sont susceptibles de subir une pollution dommageable à l'environnement. Curage des réseaux, renouvellement des pompes, dépollution... la résolution de ces problèmes engendre des coûts d'exploitation importants qui se répercutent sur les factures d'eau.

▶ « **D'accord. J'ai compris : TOUTES les lingettes doivent prendre la direction de la poubelle.** »
Oui, tous les déchets doivent être jetés à la poubelle ou déposés dans des filières de tri spécifiques. C'est le cas des rouleaux de papier toilette (même biodégradables), des serviettes et tampons hygiéniques, des couches, des préservatifs, des cotons-tiges, des cigarettes, des médicaments, des graisses et huiles (friture, vidange), des produits chimiques (solvants, peinture).

NE LES JETEZ PAS DANS LES TOILETTES NI DANS L'ÉVIER !

Entretien de ma fosse septique / fosse toutes eaux

Entretien régulier

- ▶ Laisser accessibles tous les regards
- ▶ S'assurer du bon écoulement au niveau l'arrivée des eaux usées dans la fosse toutes eaux ou dans la fosse septique
- ▶ Laver les pré-filtres au jet d'eau
- ▶ Vérifier l'état des tampons et des joints d'étanchéité

Vidange

Il est conseillé de vidanger sa fosse septique au moins tous les 4 ans. Un marché public a été passé avec une entreprise locale pour faciliter les démarches des abonnés et leur permettre de bénéficier d'un tarif très attractif sur l'entretien de leur installation. Contactez Eaux d'Entre Bièvre et Rhône qui met en relation l'abonné avec l'entreprise qui établit un devis en fonction de la demande. La prestation est ensuite facturée à l'abonné par Eaux d'Entre Bièvre et Rhône.

Autres conseils

- ▶ Pas de circulation et de stationnement de véhicules et de charges lourdes sur le dispositif
- ▶ Pas de piétinement de bétail, pas de plantation à moins de 3m du filtre
- ▶ Pas de terrassement, d'aires bitumées, bétonnées ou imperméabilisées (bâches)

Mes eaux pluviales

Un projet d'aménagement ?

Pensez à inclure tous les espaces et volumes par lesquels les eaux pluviales transitent (toiture, terrasse, jardin, allées, aire de stationnement...) dès la conception. La gestion intégrée des eaux pluviales est régie par 3 principes : limiter l'imperméabilisation du sol, favoriser l'infiltration, stocker et réguler les flux.

Il existe une multitude de solutions selon la nature de votre aménagement :

Les services EBER peuvent vous accompagner et vous conseiller dans la mise en œuvre d'une gestion d'assainissement intégrée des eaux pluviales. Aujourd'hui, ils effectuent régulièrement des contrôles de bon raccordement aux réseaux.

Les eaux pluviales sont soumises à une réglementation précise. Droit de propriété de l'eau de pluie. Tout propriétaire a le droit d'user et de disposer des eaux pluviales qui tombent sur son fonds, contrairement aux eaux superficielles (cours d'eau, lac, étangs...) et souterraines (nappes, réseau karstique). Ce sont les seules eaux susceptibles d'appropriation.

